

	COMMUNE DE PEYPIN CONSEIL MUNICIPAL 05 JUIN 2026
---	--

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE

Etabli en application de l'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales et leurs groupements.

Le 05 juin 2026 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIBELOT, Maire.

Ouverture de la séance et désignation du/de la secrétaire de séance :

La séance est ouverte, Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres de l'assemblée :

Liste « Mon parti c'est Peypin » :

Monsieur	GIBELOT Frédéric	<i>Présent</i>
Madame	RESCH Cécile	<i>Présente</i>
Monsieur	NAFISSI Patrick	<i>Présent</i>
Madame	ANGELI Nadine	<i>Présente</i>
Monsieur	BIGOT Jean-Marc	<i>Présent</i>
Madame	MAGAGLI Laurence	<i>Présente</i>
Monsieur	QUIRICONI Marc	<i>Présent</i>
Madame	LENGLIN Anne	<i>Pouvoir à N. ANGELI</i>
Monsieur	DEROO Christian	<i>Présent</i>
Madame	GALLIGANI Michèle	<i>Présente</i>
Monsieur	TEDDE Sébastien	<i>Présent</i>
Madame	MOLARD Lucile	<i>Pouvoir à C. RESCH</i>
Monsieur	GALLISA Bruno	<i>Présent</i>
Madame	CAMPOCASSO Priscia	<i>Présente</i>
Monsieur	CHAKROUN Stéphane	<i>Pouvoir à S. TEDDE</i>
Madame	CUSIMANO-CRISTINA Sofia	<i>Présente</i>
Monsieur	CALABRESE Noël	<i>Présent</i>
Madame	BON Sandra	<i>Présente</i>
Monsieur	GRAMMATICO Frédéric	<i>Absent</i>
Madame	IORI Stéphanie	<i>Présente</i>
Monsieur	BRULEY Laud	<i>Présent</i>
Madame	MARANO Christelle	<i>Présente</i>
Monsieur	CHEYLAN Julien	<i>Présent</i>
Madame	MAGAGLI Geneviève	<i>Pouvoir à L. MAGAGLI</i>
Monsieur	BUENO Michel	<i>Présent</i>

Madame	ADIASSE Julie	<i>Présente</i>
Monsieur	REBUFFAT Gilles	<i>Présent</i>
Madame	MORTADA Mira	<i>Présente</i>
Monsieur	CAMOIN Olivier	<i>Pouvoir à P. NAFISSI</i>

Monsieur le Maire propose ensuite la candidature de Monsieur BIGOT Jean-Marc en qualité de secrétaire de séance, aucune autre candidature n'est proposée.

À l'unanimité des présents, Monsieur BIGOT Jean-Marc est nommé secrétaire de séance.

▶ Effectif légal : 29 ▶ Présents : 23 (+ 5 procurations) ▶ Peuvent prendre part aux délibérations : 28
Le quorum (au moins 15 élus présents) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

INFORMATION AU CONSEIL SUR LES DECISIONS DU MAIRE (article L.2122-22 du CGCT)

Monsieur le Maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations qui ont été consenties par délibération n° n° 020_2026 du 08 avril 2026 :

Décision n°27_2026 du 14/04/2026 relative à la convention de mise à disposition de moyens du SDIS 13 pour le spectacle pyrotechnique de la fête votive

Décision n°28_2026 du 15/04/2026 relative à la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Peypin et l'association « Tennis club de Peypin »

Décision n°29_2026 du 04/05/2026 relative à conclusion du contrat Affranchigo Premium avec la Poste

Décision n°30_2026 du 05/05/2026 relative à la délivrance d'une case funéraire au colombarium

Décision n°31_2026 du 13/05/2026 relative à la suppression de la régie de recettes de ventes de concessions et caveaux dans les cimetières

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Pièce annexée :

- *Procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.*

Teneur des discussions :

Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.

2 - ELECTIONS SENATORIALES. DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle le décret de convocation des collèges électoraux n°2026-301 du 21 avril 2026, en vue de l'élection des sénateurs qui se tiendra le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle que les grands électeurs sont tenus de voter, toute abstention étant passible d'amende.

Dans les communes de 1 000 habitants à 8 999 habitants, l'élection des délégués titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, lors d'un scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.

Les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Concernant la commune de Peypin, qui dispose de 29 conseillers municipaux, il convient de désigner 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Monsieur le Maire propose ainsi d'élire sur une même liste, les délégués suivants :

Délégués titulaires (15) :

- M. Frédéric GIBELOT
- Mme Cécile RESCH
- M. Patrick NAFISSI
- Mme Nadine ANGELI
- M. Jean-Marc BIGOT
- Mme Laurence MAGAGLI
- M. Marc QUIRICONI
- Mme Anne LENGLIN
- M. Christian DEROO
- Mme Julie ADIASSE
- M. Noel CALABRESE
- Mme Michèle GALLIGANI
- M. Bruno GALLISA
- Mme Sophie CUSIMANO-CRISTINA
- M. Michel BUENO

Délégués suppléants (5) :

- Mme Priscia CAMPOCASSO
- M. Stéphane CHAKROUN
- Mme Sandra BON
- M. Olivier CAMOIN
- Mme Mira MORTADA

Nombre de votants : 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 28

A obtenu : Liste Frédéric GIBELOT – 28 voix.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à bulletins secrets,

- **DESIGNE** à bulletins secrets M. Frédéric GIBELOT, Mme Cécile RESCH, M. Patrick NAFISSI, Mme Nadine ANGELI, M. Jean-Marc BIGOT, Mme Laurence MAGAGLI, M. Marc QUIRICONI, Mme Anne LENGLIN, M. Christian DEROO, Mme Julie ADIASSE, M. Noel CALABRESE, Mme Michèle GALLIGANI, M. Bruno GALLISA, Mme Sofia CUSIMANO-CRISTINA, M. Michel BUENO en qualité de délégués titulaires et Mme Priscia CAMPOCASSO, M. Stéphane CHAKROUN, Mme Sandra BON, M. Olivier CAMOIN, Mme Mira MORTADA en qualité de délégués suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Teneur des discussions :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H47.

Le Secrétaire de séance,

BIGOT Jean-Marc



Le Maire,

GIBELOT Frédéric

Le présent procès-verbal sera publié sous forme électronique sur le site internet de la commune www.peypin.fr